

## Commune de Puissalicon

### ARRETE N° 2023-141 Interdiction de circuler " rue des Caves Neuves "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes en date du 25 août 2023, par laquelle l'entreprise SOGETREL, représentée par Madame Marie KAUFFMAN – 34470 PEROLS, sollicite une autorisation de faire interdire la circulation devant les numéros « 49 et 254 rue des Caves Neuves », afin de permettre le déroulement des travaux raccordement à la fibre optique, en façade pour le n° 49, et en ouverture de chambre sans terrassement pour le n° 254,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

#### Arrête

##### Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la circulation de tous les véhicules, sauf pour les riverains, sera interdite devant les numéros « 49 et 254 rue des Caves Neuves », à partir du lundi 11 septembre 2023 à 08H00, pour une durée de 3 jours.

##### Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

##### Article 3

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

##### Article 4

Pour le raccordement à la fibre optique en façade, le permissionnaire devra obligatoirement procéder à la dépose de l'ancien câble, avant de procéder à la nouvelle installation.

##### Article 5

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Puissalicon le 04/09/2023

Michel FARENC  
Maire

